## Décision 05-D-24 du 31 mai 2005

relative à des pratiques mises en œuvre dans le cadre de marchés publics d'aménagement routier dans le département de la Somme

Posted on: &nbsp 14 juin 2005 | Secteur(s):



## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, des finances et de

l'industrie

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s) concernée(s)

Jean Lefebvre Nord Picardie, Colas Nord-

Picardie, Entreprise de Bâtiment et de

Travaux Publics Paul Lhotellier, Cochery Bourdin Chausse, Eurovia, Pierre Boinet,

Beugnet Somme, Lecat TPR, SCR Ailly, Appia

Somme, SCREG Nord Picardie, Société de

Travaux Publ

## Lire

le texte intégral de la décision 273.16 Ko